cette île infortunée, depuis que le gouvernement italien, au lieu de se préoccuper du sort des populations les plus dignes d'assistance, a gaspillé les forces vives du pays dans une folle entreprise coloniale. Les dizaines et les centaines de millions qu'on a jetés dans la mer Rouge, pour satisfaire la mégalomanie de je ne sais quel empire africain, eussent trouvé sans doute bien meilleur emploi en travaux d'assainissement ou dans cette fameuse colonisation intérieure qu'on a toujours vantée en paroles, sans jamais faire quoi que ce soit pour arrêter le courant d'émigration au loin, indice persistant et terrible de la misère publique.

Ainsi, il est arrivé que la Sicile, de grenier de l'Italie qu'elle était jadis, se voit réduite au triste rôle d'affamée et de mendiante. L'ex-dictateur Crispi avait cru pouvoir y remédier par un double excès : d'abord par le système de la terreur, des arrestations et des condamnations en masse ; puis, par une sorte de socialisme d'État, en répartissant parmi les paysans et par quantités infinitésimales les grandes propriétés domaniales représentant en bonne partie ces dépouilles des biens ecclésiastiques dont la rapacité des annexionnistes n'a pu retirer du profit et dont le morcellement en petits lots ne profitera pas davantage aux paysans qu'on a cru satisfaire par des propriétés en miniature et en caricature. Il y a là, en effet, un cercle vicieux où se manifeste tout ce qu'il y a de fatal dans la fiscalité italienne. Celle-ci est la ruine de la petite propriété, qui on le voit assez par les listes d'expropriations forcées et de mises aux enchères, tombe, très souvent, au plus bas prix entre les mains du fisc, faute de moyens pour le propriétaire de payer les impôts, au point que l'on voit de ces ventes pour des comptes insolvables d'impôts, de 10 francs, de 5 francs et même au-dessous. C'était donc le régime tributaire qu'il eût fallu réformer avant de prétendre améliorer le sort des paysans de la Sicile par des distributions de terres émiettées à l'infini et mises par là même dans l'impossibilité de supporter les lourdes charges fiscales auxquelles les grands propriétaires ont déjà tant de mal à suffire.

***

L'Angleterre n'est pas quitte avec le Transvaal. C'est en effet une lourde tâche que M. Chamberlain a assumée, en se chargeant de régler, à la satisfaction des Afrikanders, toutes les difficultés relatives à la suzeraineté britannique sur la république sud-africaine,